



14ème législature

Question N° : 61911	De Mme Véronique Besse (Non inscrit - Vendée)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > impôts locaux	Tête d'analyse > taxe de séjour	Analyse > aucune analyse.
Question publiée au JO le : 29/07/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur la hausse de la taxe de séjour évoquée lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2014. L'Assemblée a finalement reporté à 2015 toute réforme sur ce sujet. Cependant, ce report laisse planer une épée de Damoclès sur le secteur touristique français, les touristes et les Français en général alors même qu'une augmentation de la taxe de séjour irait à l'encontre des conclusions des Assises du tourisme. Il serait plutôt nécessaire et urgent de penser à soutenir la compétitivité du secteur touristique. Une telle réforme, si elle devait revenir à l'ordre du jour, reviendrait pour le Gouvernement à continuer le matraquage fiscal que la France subit depuis deux ans. En conséquence, elle lui demande s'il s'engage à ne pas revenir sur une éventuelle réforme de cette taxe de séjour en 2015.